



Agrégats de couverture

Acceptons la fait qu'étant donné la faible proportion de la production totale de l'industrie de la couverture consommée par les entrepreneurs-couvreur, la situation de l'industrie de la couverture n'est pas assez solide pour demander ce qu'elle considère comme étant idéale.

Nous vous énumérons ci-dessous les principales fonctions d'un bon agrégat de couverture:

Il doit pouvoir:

- protéger le bitume des rayons ultra-violets du soleil qui entraînent une détérioration;
- constituer une surface de protection ou une légère couche au-dessus du bitume;
- contribuer à maintenir en place une couche supérieure de bitume suffisamment épaisse;
- réduire l'absorption de chaleur. Les matériaux de couleur pâle absorbant beaucoup moins de chaleur des rayons du soleil que les matériaux de couleur sombre, l'emploi du gravier de couleur pâle réduira l'absorption de chaleur et, par la suite, la chaleur transmise à l'intérieur de l'édifice;

Un gravier généralement acceptable et disponible:

- est un gravier d'environ 1/4" à 3/4", assurant un encastrement raisonnable et une surface d'emboîtement opaque;
- est composé de particules non poreuses, évitant ainsi une absorption de l'eau et une détérioration provoquée par la congélation;
- est raisonnablement exempt de poussière, d'humidité, de glace et de neige. Tous les graviers contiennent une certaine quantité de poussière et l'humidité variera avec les conditions locales.
- un gravier qui, par son opacité, empêchera les rayons ultra-violets d'attaquer le bitume;
- est écrasé ou rond; s'il est écrasé, il ne devrait pas contenir trop d'éclats longs.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.